



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 29 - AVRIL 2013

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2013087-0004 - Subdélégation de signature du directeur départemental
de
la sécurité publique

.....

1

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur départemental de la sécurité publique

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-1-595 du 25 mars 2013 de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à M. Jean-Michel POREZ, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POREZ, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marie FARNAULT, commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de l'Hérault, pour les matières énumérées aux articles 1, 2 de l'arrêté précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POREZ, commissaire Divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, la délégation qui lui est consentie pour l'article 3 de l'arrêté précité, sera exercée par :

- Jean-Marie FARNAULT, Commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique,
- Régis DUFALT, Commissaire Divisionnaire, CSP Montpellier
- Corinne BRIAND, Commissaire de police, CSP Montpellier
- François BARGEL, Commissaire de Police, CSP Montpellier
- Benoît DESMARTIN, Commissaire de Police, CSP Montpellier
- Brigitte MARIN, Commissaire de Police, CSP Montpellier
- Philippe PLEGAT, Commandant E.F., CSP Montpellier
- Thierry DUFNER, Commandant E.F., CSP Montpellier
- David BRUSSET, Commandant de Police, CSP Montpellier,
- Jean-Michel GARCIA, Capitaine de Police, CSP de Montpellier,
- Eric ESCUDIER, Capitaine de Police, CSP de Montpellier,
- Erick ESCOLANO, Commandant E.F., CSP Montpellier
- Didier ROCHAS, Commandant de Police, CSP Montpellier
- Jean François FERY, Commandant E.F., CSP Montpellier,
- Elisabeth GABET, Capitaine de Police, CSP Montpellier,
- Jean-Luc CABOT, Commandant de Police, CSP Montpellier,
- Emmanuel GAUTHIER, Capitaine de Police, CSP Montpellier,
- Jérôme CROUZET, Lieutenant de Police, CSP Montpellier

- Caroline BELDA, Commissaire de Police, CSP de Sète,
- Jean-Michel FOURES, Commandant E.F., CSP de Sète,
- Thierry ROBEIN, Commandant de Police, CSP de Sète
- Christophe RAYNALD, Commandant de Police, CSP de Sète,
- Christophe CURCIO, Capitaine de Police, CSP de Sète,
- Patrick THOMAS, Capitaine de Police, CSP de Sète,
- Pascal SEUL, Capitaine de police, CSP de Sète,
- Philippe JOS, Commissaire Divisionnaire, CSP de Béziers
- Guillaume CALAS, Commissaire de Police, CSP de Béziers
- Roxane ZANNETTACCI, Capitaine de Police, CSP de Béziers,
- André ASTIE, Capitaine de Police, CSP de Béziers,
- Xavier DESROZIER, Capitaine de Police, CSP de Béziers,
- Karine AGIUS, Capitaine de Police, CSP de Béziers,
- Philippe KOSCK, Major Rulp, CSP de Béziers,
- Philippe DOOR, Major E.E., CSP de Béziers,
- Pierre SANCHEZ, Major, CSP de Béziers,
- François DUCRETTET, Commissaire de Police, CSP D'Agde,
- Patrick AUDOUY, Commandant de Police, CSP D'Agde,
- Jésus FERNANDEZ, Capitaine de Police, CSP D'Agde,
- Didier COULON, Capitaine de Police, CSP D'Agde,
- Eric JOZY, Capitaine de Police, CSP D'Agde.

ARTICLE 3 :

La signature et la qualité de la personne délégataire devra être précédée de la mention suivante :
« P. le préfet et par délégation, »

ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise à la préfecture de l'Hérault pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 28 mars 2013

P. le Préfet et par délégation
Le directeur départemental
De la sécurité publique de l'Hérault

Jean-Michel POREZ

